



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 317-01

1. Lors d'une séance tenue le 19 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 317-01 intitulé :
 - **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 317 afin d'apporter des correctifs suite à son remplacement**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 mars 2026
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement	Le 23 mars 2026
Assemblée de consultation publique	Le 13 avril 2026
Adoption du second projet de règlement	Le 20 avril 2026
Certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Le 11 juin 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 12 juin 2026
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 12^e jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale